

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres des groupes de travail
chargés de l'élaboration d'un test d'enseignement
secondaire supérieur au terme du troisième degré**

A.Gt 22-04-2010

M.B. 08-06-2010

A.Gt 03-02-11 (M.B. 24-03-11)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment l'article 36/12, § 1^{er};

Vu le décret du 30 avril 2009 visant au renforcement du dispositif d'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

modifié par A.Gt 03-02-2011

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration du test de l'enseignement secondaire supérieur (TESS) en lecture destiné aux élèves de l'enseignement de qualification arrivés au terme de l'enseignement secondaire est composé :

1° De quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Françoise Goffin qui assumera aussi la Vice-présidence;
- Annie Bourlard;
- Roland Gerstmans;
- Dominique Vilain-Capelle;

2° De quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française : Maud Croes;
- l'enseignement officiel subventionné : Despina Sarigiannis;
- l'enseignement libre subventionné : Sophie Andernack et Marie-Christine Mathieu.

3° De quatre membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné : Patrick Danau;
- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné : Geneviève Gilbert et Jean-Luc Vanschepdael;
- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française : Françoise Gosselin.

modifié par A.Gt 03-02-2011

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration du test de l'enseignement secondaire supérieur (TESS) en histoire destiné aux élèves de l'enseignement de transition arrivés au terme de l'enseignement secondaire est composé :

1° Des deux inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Stéphane Adam qui assumera aussi la vice-présidence;
 - Roger Cavenaile.
- 2° De quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :
- l'enseignement organisé par la Communauté française : Denis De Vleeschouwer;
 - l'enseignement officiel subventionné : Benoît Franck;
 - l'enseignement libre subventionné : Anne Vandergeten-Salien et Christine Deletaille.
- 3° De quatre membres issus :
- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné : Cathy Nys;
 - d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné : Renée Plaisant et Pascale Lambrechts;
 - du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française : Béatrice Massinon.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - La Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 avril 2010.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET